



- 1- Consultation et fausse démocratie
- 2- Rencontre SNETAA-FO et Inspection Générale
- 3- Communiqué de presse du 13-02-2014
- 4- Communiqué de presse du 4-02-2014
- 5- Info ou intox ?
- 6- Calendrier scolaire
- 7- Comment contester sa note administrative ?
- 8- Mépris et ignorance des PLP



## CONSULTATION ET FAUSSE DEMOCRATIE, POUR LE SNETAA-FO, C'EST NON !

Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, a décidé d'ouvrir les dossiers de la Voie Professionnelle comme si cet enseignement républicain n'était pas à consolider plutôt qu'à chercher au mieux à le fragiliser, au pire à le démanteler pour l'offrir aux régions et au MEDEF (pétition du SNETAA

74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30  
fax 01 47 83 26 69

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)  
[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

lancée en janvier 2014 auprès de tous les personnels pour obtenir une autre politique).

Le **SNETAA** refuse de participer à une mascarade de consultation et appelle tous les personnels de l'Enseignement Professionnel à faire de même.

Le **SNETAA-FO** a participé en novembre et décembre derniers aux réunions portant sur les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et à l'évaluation par le Contrôle en Cours de Formation (CCF).

Le **SNETAA** a clairement dénoncé le CCF et a demandé le retour aux épreuves ponctuelles. Il a aussi défendu les PFMP comme pédagogie spécifique à nos enseignements et lien essentiel avec l'entreprise.

Des propositions du ministre sont mises en consultation auprès de l'ensemble des enseignants de la Voie Professionnelle ainsi que des chefs des établissements publics et privés.

Un courriel a été ou va être adressé très prochainement à chacun des enseignants et chefs d'établissements concernés pour les informer de l'ouverture de cette enquête lancée pour valider les choix du ministre.

Alors que nous demandions une demi-journée banalisée pour en discuter dans nos établissements scolaires, le ministre préfère passer par une consultation qui n'a d'autre but que de justifier ses propositions sans en débattre, sans prendre le temps d'en discuter, pour « obtenir » encore un soi-disant consensus.

Au moment où le gouvernement vient, avec la loi de formation professionnelle, de confirmer le transfert de toute la formation professionnelle aux Régions, au moment où le ministère propose un horaire de référence de 1607 heures annuelles pour les enseignants que peut être cette pseudo-consultation sinon une mascarade pour un passage en force ?

Le **SNETAA** appelle tous les personnels à ne pas répondre à ce questionnaire car le ministre n'en a cure. Toutes les décisions sont déjà prises.

Il n'y a pas de consensus et aucune enquête pipée d'avance, sans cadre discuté, ne saura donner d'autre vérité !

Le **SNETAA** défend la Voie Professionnelle, Initiale, Publique, Laïque et les PLP qui œuvrent avec un mérite immense sans que le gouvernement ne reconnaisse leur talent et leur savoir-faire.



## RENCONTRE SNETAA FO - INSPECTION GENERALE

Nous avons évoqué dans notre dernier AP n° 536 la rencontre **SNETAA-FO** - Inspection Générale du 29 janvier pour un entretien sur trois points :

1. les conditions de mise en œuvre problématique tant sur le plan technique que pédagogique du bac pro GA et les inquiétudes des collègues.

[\(cf dossier bac pro GA du SNETAA FO\)](#)

2. les filières électronique et électrotechnique notamment les évolutions des bacs pro SEN et électrotechnique – 3<sup>e</sup> CPC

3. l'avenir de la filière plasturgie/chimie – 6<sup>e</sup> CPC

Un certain nombre de pistes ont été évoquées par l'Inspection Générale qui a répondu à nos questions, aux interrogations et revendications des collègues.

Par ailleurs, la direction de l'enseignement scolaire invite les organisations syndicales à une réunion sur la filière tertiaire administratif le 5 mars.

Nous pouvons vous informer par ailleurs que le CHSCT ministériel qui se réunit le 11 mars a été saisi de la situation des collègues de la filière.

Le **SNETAA-FO** et l'Inspection Générale ont convenu de se revoir régulièrement pour échanger ensemble sur l'évolution des diplômes et des filières de la Voie Professionnelle, ainsi que des conséquences pour les collègues en termes de formation et d'adaptation.

Le **SNETAA-FO** tient à la disposition des adhérents qui le souhaitent des informations complémentaires plus détaillées sur les points évoqués.

#### **DOCUMENTS A CONSULTER - RESERVES AUX ADHERENTS :**

[Le compte-rendu de la réunion](#)

[Les perspectives d'évolution des diplômes de la 6<sup>e</sup> CPC Chimie](#)



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 13 FEVRIER 2014 :

### UN MARCHE DE DUPES !

Travailler autant pour avoir une chance sur trois de gagner moins.

Le Ministre de l'Education Nationale a réuni le groupe de travail des personnels enseignants du second degré le 12 février après-midi.

Les fiches projets, cadre d'un nouveau décret, gardent les mêmes logiques qu'avant malgré une réécriture qui gomme les principales aspérités.

C'est bien l'accord de certaines organisations, comme la presse l'avait annoncé, qui permet au Ministre de se féliciter de la méthode et d'un accord important.

Le **SNETAA-FO** n'entre pas dans ce consensus avec un projet qui donne un cadre global à tous les enseignants alors que le décret de 1950 ne concerne que les certifiés – agrégés.

Il est maintenu la référence à un temps de travail de fonctionnaire soit 1607 heures.

Une nouvelle proposition intervient pour les Professeurs de Lycée Professionnel avec une nouvelle indemnité qui sera perçue si un PLP effectue au moins 6 heures en première Bac Pro, Terminale Bac Pro ou Terminale CAP. C'est bien la reconnaissance de l'égalité des voies dans le cadre de la préparation aux examens, au Baccalauréat notamment.

Toutefois cette indemnité se substitue au paiement indemnitaire du CCF. Cette proposition est d'autant plus troublante que par ailleurs il y avait des discussions sur l'allègement du CCF et que le ministère veut consulter en ligne les personnels.

Le **SNETAA-FO** reste opposé au Contrôle en Cours de Formation. Si celui-ci devait être allégé, il demeurerait notamment en Enseignement Professionnel. Le **SNETAA-FO** ne peut accepter la suppression de l'indemnité du CCF.

Cette nouvelle indemnité ne touchera pas l'ensemble des PLP puisqu'un tiers environ, soit plus de 20 000 en seront exclus.

Certains PLP gagneront moins, c'est inacceptable.

Il s'agit bien de redéployer les moyens en déshabillant Paul pour toujours aussi mal habiller Pierre.

Alors que nos salaires sont gelés depuis 2010, le **SNETAA-FO** ne peut que dénoncer cette pseudo avancée salariale car tous les PLP n'en seront pas destinataires.

C'est bien un marché de dupes pour les PLP !

Le **SNETAA-FO** appelle le Ministre à revoir cette proposition.

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 4 FEVRIER 2014 :

### VICTOIRE DU SNETAA FO : NOTRE MINISTRE AURAIT-IL DU BON SENS ?

Il semblerait que le Ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon, a décidé de ne pas diminuer la durée des PFMP.

Le **SNETAA-FO** est le seul syndicat à avoir refusé la diminution du nombre de semaines de PFMP.

**Le SNETAA FO le répète : les périodes de formation en entreprise sont partie prenante de la formation des jeunes de la Voie Professionnelle.** Cette éducation concertée est garante de l'adéquation entre l'enseignement scolaire et le monde de l'entreprise. Elle est un atout pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

En effet, supprimer des PFMP, notamment en seconde pro, ainsi qu'il était proposé, c'est nier la voie professionnelle dans sa spécificité et nier la professionnalité des Professeurs de Lycée professionnel, qui forment les élèves.

C'est se diriger vers une seconde indifférenciée et ne plus avoir qu'un cursus 2 ans pour le bac pro.

C'est nier l'essence même de cette voie.

C'est aussi nier l'effort que fournit l'Education nationale, avec ses personnels, à la formation professionnelle des jeunes qui seront les travailleurs et les citoyens de demain.

**Le SNETAA FO, syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel trouve là la consécration de ses combats pour la défense de la Voie Professionnelle, de ses personnels, de ses élèves.**

## ≡ INFO OU INTOX ? LE MINISTRE « TATE LE TERRAIN » ?

Une proposition choc a-t-elle été lancée lors du deuxième Conseil stratégique de la dépense publique par le ministre de l'Education nationale ?

Une « bombe » : le gel des promotions et des avancements automatiques d'échelon des enseignants et de l'ensemble des fonctionnaires pendant deux ans !

Cette rumeur n'est pas passée inaperçue.

L'initiative du ministre s'inscrirait dans le cadre des économies de dépenses publiques, économies de l'ordre de 50 milliards d'euros d'ici à 2017.

Elle permettrait potentiellement d'épargner 1,2 milliard d'euros par an selon la Cour des comptes.

Les enseignants, et les fonctionnaires plus généralement, en ont plus qu'assez de faire des efforts. Après la RGPP du précédent gouvernement et la MAP de l'actuel, les objectifs sont les mêmes.

Les fonctionnaires ne sont pas responsables de la crise, ce n'est pas à eux et à l'ensemble des travailleurs de la payer !

N'est-ce pas notre ministre qui en 2012 disait : « il n'est pas digne que les enseignants ne soient pas mieux rémunérés, il n'est pas juste de payer nos professeurs comme on les paye mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas revaloriser leur salaire. Mais si nous pouvons, à un moment... dans deux ans, dans trois ans... nous le ferons... ».

Cette rumeur a été démentie rapidement par un court communiqué du ministère : « Contrairement à certaines affirmations, le ministère de l'Education nationale dément formellement avoir proposé un gel des avancements et des promotions des fonctionnaires dans le cadre des discussions budgétaires ».

Mais pour le **SNETAA-FO**, il n'y a pas de fumée sans feu...

Au **SNETAA-FO** nous exigeons l'arrêt du blocage de la valeur du point d'indice gelé depuis 4 ans, la revalorisation significative de nos salaires et des pensions des retraités !



## CALENDRIER SCOLAIRE : LA FIN DE LA DEMOCRATIE SOCIALE ?

On pensait qu'avec le changement de gouvernement l'Éducation nationale allait connaître plus de démocratie sociale, basée sur le respect des instances représentatives des personnels et surtout de leurs avis. Aujourd'hui, le **SNETAA-FO** fait le triste constat du contraire !

Jugez-en plutôt : le ministre a brutalement décidé, par arrêté du 21 janvier, le passage en force du calendrier qu'il avait imaginé, prévoyant de faire commencer la prochaine année scolaire aux enseignants dès le 29 août, et les suivantes toujours plus tôt, cela au mépris de l'avis rendu par le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), formation nationale paritaire à laquelle le projet avait initialement été soumis et qui avait été unanimement (pour le coup) rejeté !

Cerise sur le gâteau : il s'entête à maintenir le rattrapage des journées de pré-rentrée. En conséquence, tous les enseignants, y compris les PLP, seront soumis à la double peine d'effectuer des jours de travail en plus puis de les travailler à nouveau, cela sans augmentation du traitement, messieurs-dames ! En clair les enseignants devront effectuer la journée de pré-rentrée mais vu qu'ils ne sont pas en face à face pédagogique, cela ne compte pas et ils devront rattraper cette journée.

C'est SCANDALEUX ! inacceptable !

Récupérer sous prétexte que cette journée travaillée s'effectue sans la présence des élèves est en complète déconnexion entre les obligations statutaires de service des enseignants et le temps d'enseignement. Cela est en totale contradiction avec toutes les règles et le droit du travail. Depuis quand une journée travaillée doit être « récupérée »...sauf si l'on veut imposer aux personnels une journée de travail non-rémunérée, ce qui n'est pas légal !

Avec la diminution de notre rémunération nette que vous avez tous constatée depuis ce mois de janvier, cette fois, c'en est trop ! Et vous pensez que ça va s'arrêter là ? Mais non, il y a mieux encore ! Les deux prochaines pré-rentrées étant prévues un vendredi, rien n'empêche un(e) chef d'établissement zélé(e) d'imposer le fameux « prolongement de réflexion » auquel nous sommes tous soumis pendant ces demi-journées de pré-rentrée, le samedi pourquoi pas, si les établissements fonctionnent normalement ce jour-là...

Il y a plusieurs semaines, le **SNETAA-FO** attirait déjà votre attention et vous mettait en garde contre les dérives en matière de temps de travail des enseignants. En effet, alors que la loi prévoit clairement une année scolaire de 36 semaines l'on semble tendre de manière irrépressible vers une année de travail à 37 semaines voire à 38 !

Rappelons ici l'article L521-1 du Code de l'Éducation qui stipule : « l'année scolaire comporte 36 semaines au moins réparties en 5 périodes de travail... ».

Si l'année scolaire débute le 2 septembre 2014 et se termine le 5 juillet 2015 cela fait 36 semaines de classe conformément au Code de l'Éducation. Le

calendrier scolaire publié au JO du 23 janvier s'étend sur 36 semaines plus une journée de la 37<sup>ème</sup> semaine en août !

Il n'est pas concevable que dans la Fonction Publique, en contradiction avec toutes les règles et le droit du travail, les jours travaillés ne soient pas rémunérés. La pré-rentree fait partie intégrante de l'année scolaire et du service des enseignants.

De quelle base juridique se prévaut le ministère pour augmenter d'un jour supplémentaire de classe et surtout de travail « gratuit » à ses personnels ?

De plus certaines périodes seront totalement déséquilibrées pour les élèves : quid du « 7 semaines de cours – 2 semaines de vacances ». Dans certaines zones, les élèves auront plus de dix semaines de classe selon la période !

Le **SNETAA-FO** s'interroge sur les ferments de cette décision bancaire, inadaptée, malsaine. M. le Ministre, rien ne justifie cet allongement du calendrier scolaire qui ne convient à personne, même pas aux professionnels du tourisme qui y sont opposés !

M. le Ministre, le **SNETAA-FO** n'accepte pas ce choix péremptoire de calendrier scolaire qui met gravement à mal nos conditions de travail, insinue vilement que les enseignants ne travaillent pas assez, ignore bêtement qu'à une charge de travail supplémentaire doit correspondre un surcroît de rémunération !

Le **SNETAA** relaie auprès de tous les personnels l'appel de sa fédération de signer la pétition intersyndicale pour exprimer son refus du nouveau calendrier scolaire.

Le rapport de force est engagé : Pour la défense de l'Ecole de la République UNE et INDIVISIBLE, LAÏQUE et PUBLIQUE qui offre à tous nos enfants sur l'ensemble du territoire français les mêmes chances, les mêmes diplômes, le même enseignement.

Le **SNETAA-FO** défend et défendra les intérêts des personnels de Lycée Professionnel en veillant à ce que les calendriers scolaires dans l'Éducation nationale soient conformes à un digne équilibre entre périodes de repos et périodes travaillées !

Le **SNETAA-FO** refuse « en bloc » tous les projets destructeurs et les combattra vigoureusement...

## COMMENT CONTESTER SA NOTE ADMINISTRATIVE ?

Régulièrement revient à cette époque de l'année sinon la même angoisse du moins la même perplexité : la découverte de sa note administrative dans le bureau du chef d'établissement, s'il est dans ses pratiques de vous y recevoir à cette occasion.

Mais alors, comment agir si le nombre de points sur 40 ne vous convient pas ? Le **SNETAA-FO** vous apaise et répond à vos questions !

Il faut tout d'abord savoir qu'il s'agit d'une proposition de note et non de la note définitive ; elle le deviendra dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain et servira aux actes de gestion de l'année scolaire à venir (avancement, mutations...).

### Apprécier sa note en fonction du barème indicatif national

La note doit correspondre à l'échelon au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire en cours, même s'il y a changement d'échelon en cours d'année. Vous disposez dans l'agenda du **SNETAA-FO** du barème national des notes administratives minimales et maximales selon l'échelon. Certains rectorats pratiquent une politique de « sur-notation », ce dont nous ne nous plaindrons pas et par conséquent vous non plus !

### Apprécier l'augmentation

Elle est en général de 0,5 chaque année jusqu'au 10<sup>ème</sup> échelon de la classe normale, puis n'augmente que par 1/10<sup>ème</sup> de points dans le 11<sup>ème</sup> échelon ; dans certaines académies, l'augmentation pour 1/10<sup>ème</sup> peut s'appliquer plus tôt. Si vous avez atteint la limite maximale de la note dans votre échelon, le chef d'établissement ne pourra vous noter au-delà, sauf à ce que vous fassiez preuve de services rendus tels que le dépassement se justifie (avec rapport écrit du notateur). Lorsque votre position administrative vous empêche d'être présent(e) dans l'établissement (disponibilité, congé parental, CLM...), la note est normalement gelée mais ne peut être diminuée.

### Signer la proposition de notation

Eh oui, car signer ne vaut pas approbation de la proposition, mais tout simplement reconnaissance d'en avoir été informé(e) ! Comment sinon contester une note dont vous n'auriez pas officiellement eu connaissance ?

### S'entretenir avec le chef d'établissement

Les précédentes démarches étant toutes entreprises, vous n'êtes toujours pas satisfait(e) de la proposition parce que la note est stable ou pire, moindre par rapport à l'an dernier. Il est alors préférable, préalablement à toute action, de demander un entretien avec le chef d'établissement, au cours duquel vous l'interrogerez sur ses motivations et lui demanderez s'il veut bien revoir sa position.

### Rédiger la demande

Si le recours vous semble toutefois incontournable, vous porterez d'abord sur la proposition une mention disant que vous contestez la note et qu'une lettre de recours suivra. Vous rédigerez dans la foulée cette lettre de recours sur papier libre ou sur le formulaire parfois mis à la disposition des personnels par l'établissement lui-même. Il n'est pas nécessaire de l'annexer à la proposition de notation. Cette demande sera adressée au Recteur de votre académie, plus précisément au DPE (Département des Personnels Enseignants).

Vous obtiendrez des conseils de rédaction auprès de votre représentant académique **SNETAA-FO**. Relevez d'ores et déjà que la demande doit avoir



un style simple et qu'elle doit être factuelle. Elle ne saurait mettre en cause la manière qu'a le chef d'établissement d'exercer ses prérogatives (dont celle de nous noter) à moins que vous soyez en mesure d'étayer ce genre d'affirmations par des rapports circonstanciés signés notamment d'autres collègues !

En conséquence, les motifs les plus souvent recevables ou les moins déplacés sont les suivants : baisse ou stagnation de la note, note trop faible parce que TZR, note ne permettant pas de passer à l'échelon supérieur à un rythme plus rapide l'année suivante dans le cas d'une éventuelle promotion prévue, investissement dans l'établissement qui n'est pas apprécié à sa juste valeur, retard global dans la carrière du fait d'une entrée en fonction tardive...

Les recours en révision de la note administrative sont examinés en formation paritaire généralement en fin d'année scolaire, d'où la nécessité absolue d'en informer les élus académiques du **SNETAA-FO** afin qu'ils soutiennent votre demande : il vous suffira de leur adresser un double de votre demande.

Il va de soi que cette manière de noter les enseignants s'apparente à une appréciation au mérite dans la mesure où cette procédure fait appel à l'arbitraire d'un supérieur hiérarchique, ce que dénonce le **SNETAA-FO** qui milite pour un avancement rapide pour tous et au même rythme !

Le **SNETAA-FO**, parce qu'il est représenté dans les commissions administratives paritaires de toutes les académies, est en mesure de vous défendre au mieux dans tous les actes de gestion ! Faites aussi appel au **SNETAA-FO** quand votre intérêt personnel est en jeu !

## **TOUJOURS LE MEPRIS ET L'IGNORANCE DES PLP, CE N'EST PAS SUPPORTABLE !**

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, vous êtes un ex- professeur de Philosophie, ignorez-vous à ce point l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque que vous laissez écrire de telles formules ?

*« Les stagiaires PLP doivent aller faire des stages en entreprises » !!!*

La formule exprimée ainsi, nous l'avons souvent entendue. Et depuis plus de 15 ans le **SNETAA** la conteste car elle révèle **l'ignorance et le mépris** pour ce secteur !

Le **SNETAA** sait de quoi il parle, syndicat majoritaire depuis 1967 dans l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque.

Oui, il faut tenir compte de la spécificité du corps des PLP (Professeurs de Lycée Professionnel) dans la formation Initiale.

Oui, il était souhaitable d'obtenir ce que nous avons revendiqué pour les stagiaires PLP d'enseignement général : un mois de stage en entreprise pour connaître les réalités professionnelles pendant leur année de stage.

**MAIS NON ! NE PAS IMPOSER CE MÊME STAGE EN ENTREPRISE  
POUR LES STAGIAIRES PLP DES DISCIPLINES  
PROFESSIONNELLES : EUX, ILS VIENNENT DEJA DE  
L'ENTREPRISE !!!**

C'est une erreur manifeste d'on ne sait quel bureaucrate et nos collègues concernés en ont été mortifiés.

Eux, ce qu'ils veulent c'est du temps pour mieux connaître les élèves selon les classes et les manières d'enseigner ; oui, de la psychopédagogie, oui, de la transmission de « bonnes pratiques » c'est utile...

Ce mois devrait être utilisé pour ce besoin.

Alors, très bien qu'une formation arrive de nouveau pour les stagiaires, merci.

C'est une année qu'il faut.

Mais pas ça !

Tenez compte des spécificités du corps des PLP.

Evitons le « gaspi » méprisable !

Il y a mieux à faire, **écoutez le SNETAA-FO !**